

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2024

Sous la présidence de M prénom nom, la Commission Permanente s'est
assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Constant, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey
M. Molossi donnant pouvoir à M. Constant
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Blanchet, M. Monot, M. Dallier, Mme Lagarde



Délibération n° 18-02 du 16 mai 2024

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET ASSOCIATIONS SPORTIVES – CONVENTIONS ET AVENANT – DEUXIÈME RAPPORT 2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention entre le Département et le Comité départemental de Roller et Skateboard, approuvée par la délibération n° 18-03 du 14 avril 2022,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE aux associations suivantes, au titre de leur activité respective, les subventions de fonctionnement affectées à la réalisation des objectifs conventionnels définis par pôles :

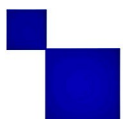
- 18 000 euros au Comité départemental de Roller et Skateboard
- 40 000 euros au Comité départemental de Natation
- 30 000 euros au Comité départemental de Cyclisme
- 80 000 euros au Football Club 93 Bobigny-Bagnolet-Gagny

- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de Natation
- Comité départemental de Cyclisme
- Football Club 93 Bobigny-Bagnolet-Gagny

- APPROUVE l'avenant, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association suivante :

- Comité départemental de Roller et Skateboard



- ADOPTE le principe de l'arrêt immédiat de tout versement si les conditions énoncées dans les conventions n'étaient pas remplies et si les principes de l'éthique sportive n'étaient pas respectés ;

- CHARGE M. le Président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Duprey

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.